

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

Direction générale de l'Aviation civile

Athis-Mons, le

- 3 FEV. 2017

Direction des services de la navigation aérienne

**GUIDE**

Sous-direction des ressources humaines

Relatif à l'incapacité temporaire pour raisons médicales

Département formation

Référence : **1753** / DSNA/SDRH

Affaire suivie par : Emmanuelle Colonna  
Emmanuelle.colonna@aviation-civile.gouv.fr  
Tél. : 01.69.57.67.50 – Fax: 01.69.57.67.80

Objet : Guide Incapacité temporaire pour raisons médicales

Ce guide constitue une information à destination des contrôleurs aériens de la DSNA, dans le but d'apporter des précisions concernant la NIT Incapacité temporaire pour raisons médicales.

Références réglementaires :

- Note d'Information Technique réf. DSNA/D-N°160216 du 21 décembre 2016 relative à l'Incapacité Temporaire pour raisons médicales.
- Règlement (UE) 2015/340 du 20 février 2015 déterminant les exigences techniques et les procédures administratives applicables aux licences et certificats de contrôleur de la circulation aérienne

## 1. Contexte et principaux changements

La NIT Incapacité temporaire abroge et remplace les textes liées à l'Aptitude Médicale Réduite :

- Note SDRH N°15459 du 10 décembre 2015 relative à la procédure d'aptitude médicale réduite.
- Note DO n°15/132 DO/DSNA du 24 décembre 2015 relative à la procédure AMR (à l'exception du paragraphe relatif à la prise de médicaments repris au §3 de ce guide).

Contrairement à la notion d'AMR qui ne pouvait être déclarée que par l'agent lui-même, l'incapacité temporaire peut aussi être déclarée par un membre de l'encadrement opérationnel de l'unité de l'agent.

De plus, dans les cas répertoriés à l'ATCO.MED.A.020, et détaillés dans le tableau figurant en Annexe 1, le/la titulaire d'un certificat médical de classe 3 est tenu d'obtenir, avant d'exercer les privilèges de sa licence, un avis aéromédical.

## 2. Procédure à suivre pour obtenir un avis aéromédical

Il est de la responsabilité de l'agent de prendre contact avec son médecin à normes s'il se trouve dans l'un des cas cités à l'ATCO.MED.A.020, et détaillés dans le tableau figurant en Annexe 1.

Il est conseillé d'initier ce premier contact par mail (afin de pouvoir l'archiver). La liste des contacts des médecins à normes figure en Annexe 2. Si des adresses fonctionnelles sont mises en place, les centres en informeront leur contrôleurs.

Les échanges de mail entre le contrôleur et son médecin à normes sont strictement confidentiels. Les contrôleurs peuvent utiliser leurs adresses mail privées.

En cas de non réponse du médecin à normes dans un délai supérieur à 48h ou en cas d'absence du médecin à normes, le contrôleur peut solliciter le médecin-évaluateur (intérim actuellement tenu par le médecin-chef de la DGAC : [philippe.furtwengler@aviation-civile.gouv.fr](mailto:philippe.furtwengler@aviation-civile.gouv.fr)).

Une fois sollicité, le médecin à normes jugera de la nécessité de programmer une visite médicale. Ainsi, il transmettra au contrôleur une attestation IT (cf modèle en Annexe 3) indiquant s'il autorise la poursuite de l'exercice du contrôle ou s'il souhaite voir l'intéressé en consultation.

En cas de grossesse, la contrôlease doit faire remplir à son gynécologue ou médecin traitant le certificat médical de grossesse non pathologique joint en Annexe 4, puis le transmettre par mail à son médecin à normes et attendre son avis.

En cas de première délivrance de lunettes, l'agent doit faire remplir à son ophtalmologiste le certificat médical de première prescription de verres correcteurs joint en Annexe 5, puis le transmettre par mail à son médecin à normes et attendre son avis.

## 3. Bonnes pratiques en matière de prise de médicaments

Les éléments suivants (issus de la procédure AMR) restent valides et sont complétés par l'avis EASA sur les principaux médicaments d'usage courant joint en Annexe 6.

S'il n'est pas possible de faire une liste exhaustive des médicaments incompatibles avec l'exercice du contrôle, néanmoins, le guide rédigé en 2009 par l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé « Médicaments et conduite automobile », étendu également à l'utilisation des machines et à l'exécution des tâches potentiellement dangereuses nécessitant attention et précision, nous sert de référence, de la manière suivante :

Les médicaments sont repérés par des pictogrammes affichés sur les boites de médicaments ce qui permet de dégager différentes catégories de médicaments :

- Les médicaments à pictogramme rouge (niveau 3) ou orange (niveau 2) sont considérés comme incompatibles avec l'exercice du contrôle, sauf avis contraire du médecin à normes.
- Les médicaments à pictogramme jaune (niveau 1), ne sont pas incompatibles avec l'exercice du contrôle, s'il s'agit d'un traitement prescrit, habituel et ne présentant pas d'effets secondaires constatés. Il faut dans ce cas en informer le médecin à normes lors de la visite médicale d'aptitude. (Exemple : un traitement antihistaminique de dernière génération).



En revanche, lors d'une première prise ou à l'instauration du traitement, il convient d'être prudent, de bien lire la notice du médicament, de demander l'avis de votre médecin traitant ou de votre pharmacien, et en cas de doute, de demander l'avis du médecin à normes. Cet avis est obligatoire en cas de traitement de traitement au long cours ou récurrent (cf tableau en annexe 1).

Dans tous les cas, il est nécessaire de lire la notice avant de prendre un médicament, d'éviter l'automédication, et d'éviter de prendre, de votre propre initiative, plusieurs médicaments différents. Un questionnaire systématique relatif aux médicaments est effectué lors des visites d'aptitude.



**ANNEXE 1** : Cas de diminution de l'aptitude médicale cf ATCO.MED.A.020

Motif de la diminution de l'aptitude médicale	Avis aéromédical nécessaire avant de reprendre l'exercice des privilèges de la licence	
L'agent a subi une opération chirurgicale ou une procédure invasive sous anesthésie locale.		L'agent ne doit pas exercer les privilèges de sa licence dans les 12 heures qui suivent l'anesthésie. Passé ce délai, l'avis aéromédical n'est pas nécessaire.
L'agent a subi une opération chirurgicale ou une procédure invasive sous anesthésie autre que locale (anesthésie générale, rachianesthésie, péridurale, diazanalgésie, etc.. avec sommeil provoqué et perte de vigilance).	OUI	
L'agent a entamé la prise régulière d'un médicament.	OUI si un traitement au long cours (tous les jours) ou traitement à prendre de façon récurrente (par exemple 10 jours/mois, 2 jours/semaine) lui a été prescrit	
L'agent a souffert de lésions physiques graves engendrant une incapacité à exercer les privilèges de sa licence.	OUI	
<p>L'agent souffre d'une maladie grave engendrant une incapacité à exercer les privilèges de sa licence.</p> <p>Si elle/il :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- a été hospitalisé et/ou s'il lui a été prescrit un congé maladie ordinaire supérieur à 8 jours ;</li> <li>- a une pathologie nouvelle, grave ou chronique ;</li> <li>- a une pathologie d'origine cardiaque ;</li> <li>- a une pathologie d'origine neurologique ;</li> <li>- a une pathologie d'origine psychologique ;</li> <li>- a une pathologie nécessitant la mise en place d'un traitement médical régulier et ce, même sans prescription d'arrêt de travail,</li> </ul>	OUI	



L'ATCO est enceinte.	L'agent doit faire parvenir à l'AME un certificat de grossesse non pathologique.	
L'agent a été admis à l'hôpital ou dans une clinique au moins une nuit.	OUI	
L'agent a été hospitalisé dans le cadre d'une nouvelle pathologie inconnue jusque-là avec exploration visuelle de différentes parties du corps (fibroscopie, coloscopie, arthroscopie, bronchoscopie...) ou examens à visée cardiologiques (coronographie, holter tensionnel, échographie, scanner, épreuve d'effort, etc..) et/ou neurologiques (IRM, scanner, angiographie cérébrale, etc..).	OUI	
L'agent est passé aux urgences ou dans un établissement hospitalier pour une consultation dans le cadre d'une pathologie connue et déjà suivie.		Pas d'avis nécessaire si pas de traitement prescrit et pas de congé maladie ordinaire prescrit.
L'agent a besoin d'une correction optique (lunettes/lentilles) pour la première fois.	L'agent fait parvenir à l'AME l'ordonnance du spécialiste avec l'acuité visuelle avec et sans correction.	



## Annexe 2

NOM		PRÉNOM	RÉGION	ADRESSE	Code Postal	VILLE	TEL	FAX	E-MAIL &,ou, OBS.	
Dr	N norme P prévention	Prénom	(Avia.Civ.)	Adress		Ville	Tel	Fax	Email	
Dr (n)		BARRE	Pascal	Nord Est	CRNA Est, 2 rue Santos Dumont, BP 1033, 51687 REIMS CEDEX 2	51687	REIMS	03 26 84 61 70 06 07 66 04 31	03 26 84 61 17	(infirmière Nathalie BELAMY) - <a href="mailto:pascal.barre@regis-dgac.net">pascal.barre@regis-dgac.net</a>
Dr (np)		BELLAMY	Catherine	Paris Farman (médecin chef)	Service Médical, 50 rue Henry Farman, 75720 PARIS CEDEX 15	75720	PARIS	01 58 09 45 93	01 58 09 40 41	<b>médecin chef région Paris</b> <a href="mailto:catherine.bellamy@aviation-civile.gouv.fr">catherine.bellamy@aviation-civile.gouv.fr</a> secrétaire : <a href="mailto:patricia.gobbi@aviation-civile.gouv.fr">patricia.gobbi@aviation-civile.gouv.fr</a> <a href="mailto:@aviation-civile.gouv.fr">@aviation-civile.gouv.fr</a> a créer
Dr (n)		BERKOVITS	Alain	Ouest	DSAC Ouest, Service médical, Aéroport Rennes St Jacques, Avenue Joseph Le Brix, CS 99117, 35091 RENNES CEDEX 9	35091	RENNES	02 99 67 89 16	02 99 67 89 19	(utiliser Email infirmière à rennes ts les mardis) <a href="mailto:martine-e.michel@aviation-civile.gouv.fr">martine-e.michel@aviation-civile.gouv.fr</a> <a href="mailto:@aviation-civile.gouv.fr">@aviation-civile.gouv.fr</a> a créer
Dr (n)		BERKOVITS	Alain	Ouest	DSAC O, Service médical, Aéroport Nantes Atlantique, BP 74309, 44340 BOUGUENAI CEDEX	44340	NANTES	02 28 00 24 66	02 28 00 24 82	(utiliser Email infirmière à rennes ts les mardis) <a href="mailto:martine-e.michel@aviation-civile.gouv.fr">martine-e.michel@aviation-civile.gouv.fr</a> <a href="mailto:@aviation-civile.gouv.fr">@aviation-civile.gouv.fr</a> a créer
Dr (n)		BILLANT	Jérémy	Antilles Guyane, Martinique (FdF)	CMA Antilles - Martinique, Quartier Desaix, BP 608, 97261 FORT DE FRANCE	97261	FORT DE FRANCE	05 96 39 51 31	05 96 39 57 48	mail pro sécurisé <a href="mailto:jeremy.billant@santarm.fr">jeremy.billant@santarm.fr</a> secrétaire : <a href="mailto:sandrine.gravina@santarm.fr">sandrine.gravina@santarm.fr</a>
Dr (n)		BLANCHET DEVERLY	Anne	Antilles Guyane, Guadeloupe (PaP)	CEMA Antilles Guyane Aérogare Frêt Morne Mamiel Providence	97139	ABYMES	secrétariat 05 90 21 15 88	secrétariat 05 90 21 15 89	<a href="mailto:anne.blanchet@chu.guadeloupe.fr">anne.blanchet@chu.guadeloupe.fr</a> secrétariat : Mme Evelyne BOISSIEUX <a href="mailto:cema.ag@wanadoo.fr">cema.ag@wanadoo.fr</a>
Dr (n)		BONNET (départ 2016 2017)	Daniel	Nelle Calédonie	Commission Expertise Médicale Aéronautique 23, quai Jules Ferry 98800 NOUMEA – Nelle Calédonie	98800	NOUMEA	Secrétariat 00 (687) 83 08 83	*	Secrétariat 00 (687) 83 08 83 <a href="mailto:cempn.nc@gmail.com">cempn.nc@gmail.com</a>
Dr (n)		BOUCZO	Serge	Ouest	CRNA Ouest, Service médical, CS 80013, 29470 LOPERHET	29470	BREST	02 98 37 31 29	02 98 37 31 28	<a href="mailto:serge.bouczo@aviation-civile.gouv.fr">serge.bouczo@aviation-civile.gouv.fr</a> infirmière : <a href="mailto:brigitte.salaun@aviation-civile.gouv.fr">brigitte.salaun@aviation-civile.gouv.fr</a>
Dr (np)		CALASTRENG	Anne	Sud (médecin chef)	Direction Sécurité Aviation Civile Sud, Service médical, allée St Exupéry, BP 60100 ; 31703 BLAGNAC CEDEX	31703	TOULOUSE	05 67 22 90 62 06 30 59 31 52	05 67 22 90 61	(infirmière, Magali LASSU) <b>médecin chef région Sud</b> <a href="mailto:anne.calastreng@aviation-civile.gouv.fr">anne.calastreng@aviation-civile.gouv.fr</a>
Dr (np)		CAPITAINE	Christophe	Sud Est	Direction Sécurité Aviation Civile SE, aéroport Nice Côte d'Azur, service médical, BP 3153, 06203 NICE CEDEX 3	06203	NICE	04 93 17 20 40 06 03 23 63 29	04 93 17 20 42	infirmière : <a href="mailto:marie-christine.bernard@aviation-civile.gouv.fr">marie-christine.bernard@aviation-civile.gouv.fr</a>
Dr (np)		CAPITAINE	Christophe	Sud Est (médecin chef)	Direction Sécurité Aviation Civile SE, service médical, 1 rue Vincent Aurioi, 13617 AIX EN PROVENCE CEDEX	13617	AIX EN PROVENCE	04 42 33 79 18 06 03 23 63 29	04 42 33 79 78	<b>médecin chef région Sud Est</b> secrétaire : Bernadette MARIETTE 04 42 33 78 16 <a href="mailto:christophe.capitaine@aviation-civile.gouv.fr">christophe.capitaine@aviation-civile.gouv.fr</a>
Dr (n)	(remplace Dr Bonnet a/c 2017)	CHENE	Patrick	Nelle Calédonie	Commission Expertise Médicale Aéronautique 23, quai Jules Ferry 98800 NOUMEA – Nelle Calédonie	98800	NOUMEA	Secrétariat 00 (687) 83 08 83	*	Secrétariat 00 (687) 83 08 83 <a href="mailto:cempn.nc@gmail.com">cempn.nc@gmail.com</a>
Dr (n)		COLLEU	Frédéric	Océan Indien, La Réunion	CEMA de La Réunion, Détachement Air 181 Antenne médicale Ste-Clotilde, Caserne Lambert Av. du chef de BTN Lambert - BP 67 709 97804 SAINT DENIS Cedex 9	97804	SAINT DENIS	02 62 93 55 16 secrét : 55 13	02 62 93 55 14	<a href="mailto:frederic.colleu@fazsoi.defense.gouv.fr">frederic.colleu@fazsoi.defense.gouv.fr</a> secrétariat : <a href="mailto:cmia-amsc.fct@fazsoi.defense.gouv.fr">cmia-amsc.fct@fazsoi.defense.gouv.fr</a>
Dr (n)		COUSIN	Philippe	Antilles Guyane, Guadeloupe (PaP)	CEMA Antilles Guyane Aérogare Frêt Morne Mamiel Providence	97139	ABYMES	secrétariat 05 90 21 15 88	secrétariat 05 90 21 15 89	secrétariat : Mme Evelyne BOISSIEUX <a href="mailto:cema.ag@wanadoo.fr">cema.ag@wanadoo.fr</a>
Dr (n)		DAEMEN-DARVEAU (départ début 2017)	Hélène	St Pierre & Miquelon	352, ave Dorval, suite 203 DORVAL, QUEBEC H9S 3H8 CANADA	H9S 3H8	DORVAL (localité agglomération de MONTREAL)	514 631 8782	1 514 422 7995	<a href="mailto:helene.darveau@aircanada.ca">helene.darveau@aircanada.ca</a> Marielle Harris <a href="mailto:harris.m@videotron.ca">harris.m@videotron.ca</a>
Dr (n)		DAVY	Christian	Sud	Ecole Nationale Aviation Civile, service médical, 7 avenue Edouard Belin, 31055 TOULOUSE CEDEX	31055	TOULOUSE	05 62 17 45 12 06 50 05 99 00	05 62 17 45 50	(infirmière, Dominique LACAZE) <a href="mailto:christian.davy@enac.fr">christian.davy@enac.fr</a>
Dr (np)		DOIREAU	Philippe	Sud Ouest (médecin chef)	Direction Sécurité Aviation Civile SO, aéroport principal Bordeaux-Mérignac, Service médical, BP 70 116, 33704 MERIGNAC	33704	BORDEAUX	05 57 92 84 71 secrétariat : 05 57 92 84 70	05 57 92 84 74	<b>médecin chef région Sud Ouest</b> <a href="mailto:philippe.doireau@aviation-civile.gouv.fr">philippe.doireau@aviation-civile.gouv.fr</a> infirmière : <a href="mailto:jacqueline.dissais@aviation-civile.gouv.fr">jacqueline.dissais@aviation-civile.gouv.fr</a>
Dr (n)		DUVIVIER	Jean-Marc	Nord	DSAC N, Service médical, 9 rue de Champagne, 91200 ATHIS MONS	91200	ATHIS MONS	01 69 57 78 00 06 86 42 40 88	01 69 57 78 07	<a href="mailto:jean-marc.duvivier@aviation-civile.gouv.fr">jean-marc.duvivier@aviation-civile.gouv.fr</a>
Dr (n)		DUVIVIER	Jean-Marc	Nord	SNA RP, Organisme CDG LB CANA, Service médical, Tour de Contrôle Centrale - Bât. 5300 - rue de l'échelle, BP 81007, 95931 ROISSY CDG CEDEX	95931	ROISSY	01 74 37 89 41 06 86 42 40 88	01 74 37 89 42	infirmière Hélène LOYEZ <a href="mailto:helene.loyez@aviation-civile.gouv.fr">helene.loyez@aviation-civile.gouv.fr</a>
Dr (n)		DUVIVIER	Jean-Marc	Nord	DSAC N, Aéroport de Lille-Lesquin, Service médical, BP 429, 59814 LESQUIN CEDEX	59814	LILLE	03 20 16 19 86 06 86 42 40 88	03 20 16 19 97	infirmière Carine DUBOS <a href="mailto:jean-marc.duvivier@aviation-civile.gouv.fr">jean-marc.duvivier@aviation-civile.gouv.fr</a>

	<b>NOM</b>	<b>PRÉNOM</b>	<b>RÉGION</b>	<b>ADRESSE</b>	<b>Code Postal</b>	<b>VILLE</b>	<b>TEL</b>	<b>FAX</b>	<b>E-MAIL &amp;,ou, OBS.</b>
Dr	N norme P prévention	Prénom	(Avia.Civ.)	Adress		Ville	Tel	Fax	Email
Dr (n)	<b>ENSARGUEIX</b> (épouseLABROUSSE)	Anne-Laure	Antilles Guyane, Guyane	CMA, Quartier de la Madeleine, CS 56019, 97306 CAYENNE CEDEX	97306	CAYENNE	*	05 94 39 71 78	<a href="mailto:prenom.nom@guyane.defense.gouv.fr">prenom.nom@guyane.defense.gouv.fr</a> secrétaire : <a href="mailto:jacqueline.clerc@guyane.defense.gouv.fr">jacqueline.clerc@guyane.defense.gouv.fr</a>
Dr (n)	<b>GALEY</b>	Isabelle	Antilles Guyane, Martinique (FdF)	CMA Antilles - Martinique, Quartier Desaix, BP 608, 97261 FORT DE France	97261	FORT DE FRANCE	05 96 39 51 31	05 96 39 57 48	mail pro sécurisé ... secrétaire : <a href="mailto:sandrine.gravina@santarm.fr">sandrine.gravina@santarm.fr</a>
Dr (np)	<b>GALIN</b>	Geneviève	Sud	Ecole Nationale Aviation Civile, service médical, 7 avenue Edouard Belin, 31055 TOULOUSE CEDEX	31055	TOULOUSE	05 62 17 45 19	05 62 17 45 50	(infirmière, Dominique LACAZE) <a href="mailto:genevieve.galin@enac.fr">genevieve.galin@enac.fr</a>
Dr (n)	<b>GENDRON</b>	Yves	Polynésie Fr	Commission Médicale du Personnel Navigant Clinique Cardella – 11, rue Anne-Marie Javouhey BP 295 – 98713 Papeete – TAHITI	98713	PAPEETE	(689) 54 90 98	(689) 54 90 94	<a href="mailto:cmpn@mail.pf">cmpn@mail.pf</a>
Dr (n)	<b>GRUSON</b>	Christian	Sud Est	Direction Sécurité Aviation Civile SE, service médical, 1 rue Vincent Auriol, 13617 AIX EN PROVENCE CEDEX	13617	AIX EN PROVENCE	04 42 33 78 16	04 42 33 79 78	secrétaire : Bernadette MARIETTE 04 42 33 78 16 <a href="mailto:christian.gruson@aviation-civile.gouv.fr">christian.gruson@aviation-civile.gouv.fr</a>
Dr (n)	<b>GUIGUET</b>	Philippe	Sud Ouest	Direction Sécurité Aviation Civile SO, aéroport principal Bordeaux-Mérignac, Service médical, BP 70 116, 33704 MERIGNAC	33704	BORDEAUX	05 57 92 84 72 secrétariat : <a href="tel:0557928470">05 57 92 84 70</a>	05 57 92 84 74	secrétaire région Sud Ouest : Karine CORS 05 57 92 84 70 <a href="mailto:philippe.guiguet@aviation-civile.gouv.fr">philippe.guiguet@aviation-civile.gouv.fr</a>
Dr (n)	<b>HELLEC</b>	Christian	Polynésie Fr	Commission Médicale du Personnel Navigant Clinique Cardella – 11, rue Anne-Marie Javouhey BP 295 – 98713 Papeete – TAHITI	98713	PAPEETE	(689) 54 90 98	(689) 54 90 94	<a href="mailto:cmpn@mail.pf">cmpn@mail.pf</a>
Dr (np)	<b>HERVOUET</b>	Jean-Luc	Sud Ouest	Direction Sécurité Aviation Civile SO, aéroport principal Bordeaux-Mérignac, Service médical, BP 70 116, 33704 MERIGNAC	33704	BORDEAUX	05 57 92 84 72 secrétariat : <a href="tel:0557928470">05 57 92 84 70</a>	05 57 92 84 74	secrétaire région Sud Ouest : Karine CORS 05 57 92 84 70 <a href="mailto:jean-luc.hervouet@aviation-civile.gouv.fr">jean-luc.hervouet@aviation-civile.gouv.fr</a>
Dr (n)	<b>HUNOLD</b>	Pierre	Nord Est	DSAC N-E, Service médical, Aéroport de Strasbourg-Entzheim, CS 60003 ENTZHEIM, 67836 TANNERIES CEDEX	67836	TANNERIES	03 88 59 94 25	03 88 59 94 26	(infirmière Corrine MAS) - <a href="mailto:pierre.hunold@aviation-civile.gouv.fr">pierre.hunold@aviation-civile.gouv.fr</a>
Dr (n)	<b>IVACHEFF</b>	Michel	Sud Est	Direction Sécurité Aviation Civile SE, service médical, 1 rue Vincent Auriol, 13617 AIX EN PROVENCE CEDEX	13617	AIX EN PROVENCE	04 42 33 78 16	04 42 33 79 78	secrétaire : Bernadette MARIETTE 04 42 33 78 16 <a href="mailto:michel.ivacheff@aviation-civile.gouv.fr">michel.ivacheff@aviation-civile.gouv.fr</a>
Dr (np)	<b>KACEL</b> (née YAHOU)	Myriam	Sud Est	Direction Sécurité Aviation Civile SE, service médical, 1 rue Vincent Auriol, 13617 AIX EN PROVENCE CEDEX	13617	AIX EN PROVENCE	04 42 33 46 08 secrétariat : <a href="tel:0442337816">04 42 33 78 16</a>	05 57 92 84 74	secrétaire : Bernadette MARIETTE 04 42 33 78 16 <a href="mailto:myriam.kacel@aviation-civile.gouv.fr">myriam.kacel@aviation-civile.gouv.fr</a>
Dr (n)	<b>LABROUSSE</b>	Thomas	Antilles Guyane, Guyane	CMA, Quartier de la Madeleine, CS 56019, 97306 CAYENNE CEDEX	97306	CAYENNE	05 94 39 71 79	05 94 39 71 78	<a href="mailto:thomas.labrousse@guyane.defense.gouv.fr">thomas.labrousse@guyane.defense.gouv.fr</a> secrétaire : <a href="mailto:jacqueline.clerc@guyane.defense.gouv.fr">jacqueline.clerc@guyane.defense.gouv.fr</a>
Dr (n)	<b>LABROUSSE</b> (née ENSARGUEIX)	Anne-Laure	Antilles Guyane, Guyane	CMA, Quartier de la Madeleine, CS 56019, 97306 CAYENNE CEDEX	97306	CAYENNE	*	05 94 39 71 78	<a href="mailto:prenom.nom@guyane.defense.gouv.fr">prenom.nom@guyane.defense.gouv.fr</a> secrétaire : <a href="mailto:jacqueline.clerc@guyane.defense.gouv.fr">jacqueline.clerc@guyane.defense.gouv.fr</a>
Dr (n)	<b>LE MASSON</b> (née VALAGEAS)	Jessica	Antilles Guyane, Martinique (FdF)	CMA Antilles - Martinique, Quartier Desaix, BP 608, 97261 FORT DE France	97261	FORT DE FRANCE	05 96 39 51 31	05 96 39 57 48	mail pro sécurisé ... secrétaire : <a href="mailto:sandrine.gravina@santarm.fr">sandrine.gravina@santarm.fr</a>
Dr (n)	<b>MARTINEZ-LORENZI</b> ??	Enguerrane	Antilles Guyane, Guyane	CMA, Quartier de la Madeleine, CS 56019, 97306 CAYENNE CEDEX	97306	CAYENNE	*	05 94 39 71 78	<a href="mailto:prenom.nom@guyane.defense.gouv.fr">prenom.nom@guyane.defense.gouv.fr</a> secrétaire : <a href="mailto:jacqueline.clerc@guyane.defense.gouv.fr">jacqueline.clerc@guyane.defense.gouv.fr</a>
Dr (np)	<b>NARGUES</b>	Philippe	Centre Est (médecin chef)	Direction Sécurité Aviation Civile Centre-Est, Service médical 210 rue d'Allemagne 69125 LYON Saint Exupéry aéroport (69125 COLOMBIER SAUGNIEU)	69125	LYON	04 26 72 67 90/91 <a href="tel:0622623459">06 22 62 34 59</a>	04 26 72 67 99	(infirmière, Françoise ROBERT) <b>médecin chef région Centre Est</b> <a href="mailto:philippe.nargues@aviation-civile.gouv.fr">philippe.nargues@aviation-civile.gouv.fr</a>
Dr (np)	<b>N'GUYEN-AUBIER</b>	Danièle	Nord (médecin chef)	DSAC N, Service médical, 9 rue de Champagne, 91200 ATHIS MONS	91200	ATHIS MONS	01 69 57 78 02 01 69 57 78 64 01 69 57 78 03	01 69 57 78 07	<b>médecin chef région Nord</b> <a href="mailto:daniele.nguyen@aviation-civile.gouv.fr">daniele.nguyen@aviation-civile.gouv.fr</a>
Dr (n)	<b>PERLMAN</b> a/c 01/11/2016	Robert	St Pierre & Miquelon	Mediservice, 1405, route Transcanadienne, suite 120 DORVAL, QUEBEC H9P 2V9 CANADA	H9P2V9	DORVAL (localité agglomération de MONTREAL)	001 514 683 7877 cell. (514) 758 7876	001 514 683 0202	<a href="mailto:rperlman@mediservice.ca">rperlman@mediservice.ca</a> secrétaire Marie-France SARRAZIN : <a href="mailto:info@mediservice.ca">info@mediservice.ca</a>
Dr (n)	<b>PICARD</b>	Joël	Ouest	DSAC Ouest, Service médical, Aérodrome Rennes St Jacques, Avenue Joseph Le Brix, CS 99117, 35091 RENNES CEDEX 9	35091	RENNES	02 99 67 89 16	02 99 67 89 19	<a href="mailto:@aviation-civile.gouv.fr">@aviation-civile.gouv.fr</a> à créer (utiliser Email infirmière à rennes ts les mardis) <a href="mailto:martine-e.michel@aviation-civile.gouv.fr">martine-e.michel@aviation-civile.gouv.fr</a>

NOM		PRÉNOM	RÉGION	ADRESSE	Code Postal	VILLE	TEL	FAX	E-MAIL &,ou, OBS.
Dr	N norme P prévention	Prénom	(Avia.Civ.)	Adress		Ville	Tel	Fax	Email
Dr (n)	PICARD	Joël	Ouest	DSAC O, Service médical, Aérodrome Nantes Atlantique, BP 74309, 44340 BOUGUENNAIS CEDEX	44340	NANTES	02 28 00 24 66	02 28 00 24 82	<a href="mailto:@aviation-civile.gouv.fr">@aviation-civile.gouv.fr</a> a créer (utiliser Email infirmière à rennes ts les mardis) <a href="mailto:martine-e.michel@aviation-civile.gouv.fr">martine-e.michel@aviation-civile.gouv.fr</a>
Dr (n)	PICARD	Joël	Sud	Ecole Nationale Aviation Civile, service médical, 7 avenue Edouard Belin, 31055 TOULOUSE CEDEX	31055	TOULOUSE	05 62 17 45 12	05 62 17 45 50	(infirmière, Dominique LACAZE) <a href="mailto:joel.picard@enac.fr">joel.picard@enac.fr</a>
Dr (n)	PICARD	Joël	Sud	Direction Sécurité Aviation Civile Sud, Service médical, allée St Exupéry, BP 60100 ; 31703 BLAGNAC CEDEX	31703	TOULOUSE	05 67 22 90 62	05 67 22 90 61	(infirmière, Magali LASSU)
Dr (n)	PICARD	Joël	Sud Est	DSAC SE, Service médical, Aéroport Montpellier-Méditerranée, 34137 MAUGUIO CEDEX	34137	MONTPELLIER	04 67 13 12 16	04 67 13 12 17	(infirmière <a href="mailto:valerie.renouvel@aviation-civile.gouv.fr">valerie.renouvel@aviation-civile.gouv.fr</a> )
Dr (n)	POINT	Graziella	Océan Indien, La Réunion	CEMA de La Réunion, Détachement Air 181 Antenne médicale Ste-Clotilde, Caserne Lambert Av. du chef de BTN Lambert - BP 67 709 97804 SAINT DENIS Cedex 9	97804	SAINT DENIS	*	02 62 93 55 14	secrétariat : <a href="mailto:cmia-amsc.fct@fazsoi.defense.gouv.fr">cmia-amsc.fct@fazsoi.defense.gouv.fr</a>
Dr (np)	PRUNIERES	Luc	Sud Est	DSAC SE, Service médical, Aéroport Montpellier-Méditerranée, 34137 MAUGUIO CEDEX	34137	MONTPELLIER	04 67 13 12 16	04 67 13 12 17	(infirmière <a href="mailto:valerie.renouvel@aviation-civile.gouv.fr">valerie.renouvel@aviation-civile.gouv.fr</a> ) - <a href="mailto:luc.prunieres@aviation-civile.gouv.fr">luc.prunieres@aviation-civile.gouv.fr</a>
Dr (np)	PRUNIERES	Luc	Sud Est	Direction Sécurité Aviation Civile SE, aéroport Nice Côte d'Azur, service médical, BP 3153, 06203 NICE CEDEX 3	06203	NICE	04 93 17 20 40	04 93 17 20 42	<a href="mailto:luc.prunieres@aviation-civile.gouv.fr">luc.prunieres@aviation-civile.gouv.fr</a> infirmière : <a href="mailto:marie-christine.bernard@aviation-civile.gouv.fr">marie-christine.bernard@aviation-civile.gouv.fr</a>
Dr (np)	SERGENT	Anne-Marie	Sud Est	Direction Sécurité Aviation Civile SE, service médical, aéroport Ajaccio Napoléon Bonaparte, BP 70979, 20700 AJACCIO Cedex 9	20700	AJACCIO	04 95 51 13 26	04 95 23 59 66	(infirmier Gaston Leroux-Lenci) <a href="mailto:gaston.leroux-lenci@aviation-civile.gouv.fr">gaston.leroux-lenci@aviation-civile.gouv.fr</a>
Dr (n)	TRIQUET	Gérard	Nelle Calédonie	Commission Expertise Médicale Aéronautique 23, quai Jules Ferry 98800 NOUMEA – Nelle Calédonie	98800	NOUMEA	Secrétariat 00 (687) 83 08 83	*	Secrétariat 00 (687) 83 08 83 <a href="mailto:cempn.nc@gmail.com">cempn.nc@gmail.com</a>
Dr (n)	VALAGEAS (ép. LE MASSON)	Jessica	Antilles Guyane, Martinique (FdF)	CMIA Antilles - Martinique, Quartier Desaix, BP 608, 97261 FORT DE France	97261	FORT DE FRANCE	05 96 39 51 31	05 96 39 57 48	mail pro sécurisé ... secrétaire : <a href="mailto:sandrine.gravina@santarm.fr">sandrine.gravina@santarm.fr</a>
Dr (np)	YAHOU (épouse KACEL)	Myriam	Sud Est	Direction Sécurité Aviation Civile SE, service médical, 1 rue Vincent Auriol, 13617 AIX EN PROVENCE CEDEX	13617	AIX EN PROVENCE	04 42 33 46 08 secrétariat : 04 42 33 78 16	05 57 92 84 74	secrétaire : Bernadette-MARIETTE 04 42 33 78 16 <a href="mailto:myriam.kacel@aviation-civile.gouv.fr">myriam.kacel@aviation-civile.gouv.fr</a>





Direction Générale  
de l'Aviation Civile

Annexe 3

**ATCO.MED.A.20**  
AMR Aptitude Médicale réduite  
IT Incapacité temporaire

Je soussigné Dr .....service médical de .....

Médecin agréé de classe 3, N° d'agrément : .....

Certifie que M, Mme, .....

Né(e) le ..... à .....

Demeurant : .....

M'a informé le .....qu'il/elle relève d'un cas relevant de l'ATCO.MED.A.20 avec diminution de l'aptitude médicale.

A l'étude de sa demande et des pièces médicales transmises pour avis aéromédical :

- J'autorise la poursuite des activités de contrôleur dès ce jour ;
- J'autorise la poursuite des activités de contrôleur à titre temporaire sous réserve de la prise d'un RDV au plus tôt avec mon secrétariat;
- Je souhaite voir en consultation l'intéressé(e) avant qu'il reprenne toute activité de contrôle de la navigation aérienne.

Document remis à l'agent

Fait à  
le

Signature et cachet du médecin

1 exemplaire : employeur DSNA  
1 exemplaire : dossier médical



**CERTIFICAT MEDICAL A L'INTENTION DU MEDECIN AGREE EURO CLASSE 3**  
(Médecin expert responsable de la surveillance médicale des contrôleurs de la circulation aérienne)

Je soussigné Dr .....service médical de .....

Certifie que Mme.....

Née le ..... à .....

Demeurant : .....

A été examinée ce jour et ne présente aucun signe clinique et/ou paraclinique de grossesse pathologique.

Date de début de grossesse : :.....

Date prévue du terme de la grossesse : .....

Document remis en main propre pour faire valoir à qui de droit

Fait à

le

Signature et cachet du médecin

Ce document doit être transmis à votre médecin à normes qui vous permettra de continuer à exercer les privilèges de contrôleur de la circulation aérienne, sous réserve de la prise d'un rendez-vous avec lui au plus tôt pour rédaction d'un nouveau certificat médical dont la durée sera limitée à la fin de la 34<sup>e</sup> semaine de grossesse.

**CERTIFICAT MEDICAL A L'INTENTION DU MEDECIN AGREE EURO CLASSE 3**  
(Médecin expert responsable de la surveillance médicale des contrôleurs de la circulation aérienne)

Je soussigné Dr .....service médical de .....

Certifie que Mr/Mme.....

Né(e) le .....à .....

Demeurant : .....

A été examiné(e) ce jour pour une première prescription de verres correcteurs et présente l'acuité visuelle suivante avec et/sans correction :

<b>AV ŒIL DROIT SANS CORRECTION</b>	<b>AV ŒIL DROIT AVEC CORRECTION</b>
AV de loin (.../10)	AV de loin (.../10)
AV de près (Parinaud)	AV de près (Parinaud)
AV intermédiaire	AV intermédiaire

<b>CORRECTION EN DIOPTRIES</b>	
OD	
OG	
<b>AV ŒIL GAUCHE avec CORRECTION prescrite</b>	<b>AV ŒIL GAUCHE avec CORRECTION prescrite</b>
AV de loin (.../10)	AV de loin (.../10)
AV de près (Parinaud)	AV de près (Parinaud)
AV intermédiaire	AV intermédiaire

SI PLUS DE 40 ANS, préciser le tonus oculaire

Tonus OD

Tonus OG

Document remis en main propre pour faire valoir à qui de droit

Fait à

Le

Signature et cachet du médecin

Ce document doit être transmis à votre médecin à normes qui vous transmettra directement l'autorisation de continuer à exercer les privilèges de contrôleur de la circulation aérienne ou, à défaut, vous demandera de prendre rendez-vous au plus tôt avec lui pour statuer sur votre aptitude.

## AVIS EASA SUR PRINCIPAUX MEDICAMENTS D'USAGE COURANT

### Avertissement

La liste de médicaments ci-dessous n'est pas exhaustive.

Certaines personnes sont hypersensibles (hypersensibilité individuelle) ainsi chaque individu ressent d'une façon qui lui est propre les influences des divers médicaments avec parfois même des effets paradoxaux.

**Pour ces deux raisons, un contrôleur ne doit pas prendre un médicament dont il ne connaît pas l'effet sur lui avant ou pendant l'exercice des privilèges de la licence.**

Au moindre doute, notamment pour un médicament nouveau, demander avis à l'AME (médecin à normes)

On rappelle, que conformément à la note N°15/132 DO/DSNA du 14/12/2015 sur la procédure AMR (aptitude médicale réduite), les médicaments à pictogramme rouge (niveau 3) ou orange (niveau 2) sont considérés comme incompatibles avec l'exercice du contrôle, sauf avis contraire du médecin à normes.

## MEDICAMENTS D'USAGE COURANT INTERDITS PAR L'EASA

### RAPPEL

Un médicament a un nom commercial et il contient des constituants chimiques de nature différente : principe actif, colorants, excipients, etc qui sont indiqués sur la notice du médicament.

**C'est le principe actif (PA) qui vous est indiqué dans la liste ci-dessous.**

(NB : très souvent les médicaments génériques portent le nom du principe actif).

**Quand ce n'est possible du fait d'un trop grand nombre de molécules mises sur le marché, c'est la catégorie ou FAMILLE de médicaments qui est indiquée.**

### SONT INTERDITS LES :

ANTIPALUDEENS médicament contre le paludisme type **MEFLOQUINE (PA)**

Les autres antipaludéens sont autorisés

ANTI-HISTAMINIQUES SEDATIFS prescrit dans le rhume des foins, l'asthme et l'urticaire.

Il n'est pas possible de fournir la liste trop longue de ces médicaments : il faut demander à votre médecin de prescrire un traitement antihistaminique non sédatif.

ANALGESIQUE PUISSANT de type **CODEÏNE (PA) et TRAMADOL (PA)**

TOUS LES TRANQUILLISANTS

ANTIDEPRESSEURS

SEDATIFS

SOMNIFERES

Ainsi que la MELATONINE et les AMPHETAMINES, PRODUITS DOPANTS ou COMPRIMES de CAFEINE interdisent d'exercer les privilèges de la licence de contrôleur.

**CAS PARTICULIER DE L'ASTHME:** un traitement par aérosols ou poudres (corticoïdes, bêta-2-agonistes, cromoglycate de sodium) pour L'ASTHME est autorisé mais UN TRAITEMENT ORAL (prise de comprimés) surajouté nécessite impérativement l'avis de l'AME.

CAS PARTICULIER DU RHUME : ATTENTION, un traitement banal pour un RHUME peut comprendre un antitussif ou des médicaments ayant un sédatif avec des molécules qui interdisent le contrôle : **CODEINE**, **DEXTROMORPHANE**, **PSEUDOEPHEDRINE (PA)** (Exemple ACTIFED)

<b>MEDICAMENTS D'USAGE COURANT NECESSITANT UN DELAI AVANT PRISE DE FONCTION SELON L'EASA</b>
--

TRAITEMENT ANTIHYPERTENSEUR : les effets secondaires doivent impérativement être évalués par un AME avant reprise des fonctions.

TRAITEMENT CONTRE LES TROUBLES DE L'ERECTION

**SILDEFINIL (PA)** attendre 6 heures

**WARDENAFIL (PA)** et **TADALAFIL (PA)** attendre 12 heures

RAPPEL      anesthésie locale attendre 12 heures  
                 anesthésie générale, rachianesthésie, péridurale attendre 48 heures et demander avis au médecin à normes

<b>MEDICAMENTS D'USAGE COURANT AUTORISE PAR L'EASA</b>
--

Sous réserve qu'ils ne font pas partie d'un traitement pour une maladie grave ou incapacitante nécessitant l'avis d'un médecin à normes ((ex : un traitement antidiarrhéique est autorisé mais l'affection intestinale peut être incapacitante).

Sous réserve que le contrôleur se sente capable d'exercer ses fonctions de contrôleurs,

Sous réserve que le contrôleur ait vraiment besoin de ce traitement,

Sous réserve que le contrôleur ait déjà pris ce traitement.

ANTIBIOTIQUES (CONTRE UNE INFECTION)

ANTIPALUDEENS SAUF MEFLOQUINE (CONTRE LE PALUDISME)

ANTIHISTAMINIQUES NON SEDATIFS (CONTRE UNE ALLERGIE OU URTICAIRE)

DECONGESTIONNANTS NASAUX (CONTRE ECOULEMENT NASAL GENANT)

CORTICOIDES PAR VOIS NASALE

ANTALGIQUES DE NIVEAU I (CONTRE LA DOULEUR)

ANTIPYRETIQUES (CONTRE LA FIÈVRE)

ANTIINFLAMMATOIRES NON STEROIDIENS (CONTRE LA DOULEUR ET LA FIEVRE)

ANTIULCEREUX

ANTIDIARRHEIQUES type lopéramide

CONTRACEPTION ORALE

TRAITEMENT HORMONAL DE SUBSTITUTION

TRAITEMENT UTILISE EN MEDECINE ALTERNATIVE : HOMEOPATHIE,

ACUPUNCTURE, HYPNOSE...etc : ce type de prise en charge doit être déclaré au médecin à normes lors de la visite de routine.